



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

endométriiose

Question écrite n° 22344

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge de l'endométriiose. Maladie invasive, chronique et très souvent invalidante qui touche actuellement 1 femme sur 10, les effets pervers de cette maladie sont accentués par les défaillances actuelles du système de prise en charge médicale. Parmi celles-ci, des diagnostics très tardifs de 6 ans en moyenne entraînant une multiplication des rendez-vous médicaux et une méconnaissance par les gynécologues des protocoles de soin et techniques chirurgicales les mieux adaptés entraînant des actes opératoires souvent répétés et des prises en charge *a minima*. Or cette prise en charge *a minima* de l'endométriiose a des répercussions financières non négligeables sur le système de soins. Ainsi, selon une étude de la Fondation mondiale de recherche sur l'endométriiose, le coût moyen par femme et par année s'élève à 9 579 euros. Si on évalue le coût par pays sur la base de 10 % de femmes en âge de procréer atteintes par la maladie, le coût total en France pourrait s'élever à 13,6 milliards d'euros pour une population estimée de 1,4 million de femmes touchées. Aussi il souhaiterait connaître ses propositions afin de mettre en place des actions concrètes permettant de sensibiliser le public et les praticiens à cette pathologie.

Texte de la réponse

L'endométriiose est une pathologie fréquemment rencontrée en gynécologie puisqu'elle concerne environ une femme sur dix. Elle génère un grand nombre de symptômes et se manifeste par des douleurs pelviennes, des menstruations abondantes et peut entraîner une infertilité. Certaines endométries peuvent être des formes asymptomatiques. L'information des patientes et des professionnels de santé se fait à l'aide des outils mis en place par l'Agence nationale de sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé (ANSM), la Haute autorité de santé (HAS) ainsi que par les sociétés savantes, tel que le collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) ou les associations de patients. Ceci est d'autant plus important que l'endométriiose est une maladie encore aujourd'hui difficile à diagnostiquer et à traiter. En outre, il convient de s'appuyer davantage sur les structures spécialisées existantes en France, que ce soit dans le domaine de la douleur ou dans celui de l'aide médicale à la procréation. La ministre des affaires sociales et de la santé a parfaitement conscience de la nécessité d'accentuer les efforts engagés afin d'améliorer la qualité des diagnostics et des prises en charge de cette pathologie. Des travaux s'engagent d'ailleurs actuellement à partir, notamment, des contributions de l'association Endofrance.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22344

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3146

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5773